COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2021-073

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du mardi 14 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le quatorze du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jauleterie » à Assais-les-Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

24 présents + 3 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u>: Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Sylvie NOBLET-HORTET, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ <u>Commune d'Assais-les-Jumeaux</u> : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

3 pouvoirs:

- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monigue NOLOT
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusés: Maryse BARIGAULT, Jacky JOZEAU, Micheline REAU

Jean-Claude LAURANTIN a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 08 septembre

COMPTABILITE-FINANCES-FISCALITESRemboursement d'un acompte - Camping du Cébron

- Vu l'acompte perçu de M. Jean-François DUBERNARD pour la réservation d'un séjour sur le site du Cébron
- Vu les crédits budgétaires disponibles

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De valider le remboursement de M. Jean-François DUBERNARD par virement de l'acompte d'un montant de 41 €
- ✓ D'autoriser le Président à ordonnancer la somme correspondante au nom de M. DUBERNARD
- ✓ D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 14 septembre Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210929-421-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 29-09-2021 Publication le : 29-09-2021 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48